

Rapport de suivi des consultations publiques 2021 : Potentiel acéricole à prioriser en Outaouais

Août 2021

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur sud-ouest
Direction régionale de la gestion des forêts de l'Outaouais
16, impasse de la Gare-Talon, RC 100
Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : 819 246-4827

Courriel : outaouais.foret@mffp.gouv.qc.ca

Diffusion

Cette publication est accessible uniquement en ligne à l'adresse suivante :

mffp.gouv.qc.ca/rapports-consultations-plans-damenagement-forestier-integre/

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
ISBN (PDF) : 978-2-550-90656-8

Table des matières

1. Contexte	1
1.1 Communications.....	2
1.2 Documents consultés	2
2. Objectifs des consultations publiques.....	2
2.1 Portée et limites des consultations publiques.....	2
3. Unités d'aménagement de la consultation publique	3
4. Commentaires reçus	4
4.1 Nombre d'organismes et de personnes ayant formulé des commentaires	4
4.2 Commentaires reçus et préoccupations soulevées	4
5. Conclusion.....	8

Figure

Figure 1 - Unités d'aménagement de la région de l'Outaouais	3
---	---

Liste des tableaux

Tableau 1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires	4
Tableau 2. Principaux commentaires et préoccupations reçus - Analyses et réponses du MFFP	5

Annexe

Annexe 1 - Membres de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais.....	9
--	---

Liste des abréviations et des sigles

ha	Hectare
km	Kilomètre
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
PAP	Potentiel acéricole à prioriser
PPAQ	Producteurs et productrices acéricoles du Québec
SIP	Secteurs d'intervention potentiels
Table GIRT ou TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources du territoire
TRGIRTO	Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais
UA	Unité d'aménagement

1. Contexte

En 2017, le ministère de Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) s'est engagé auprès de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec à évaluer le potentiel acéricole sur les terres du domaine de l'État. Cet engagement visait à respecter l'orientation n° 2 de la Stratégie d'aménagement durable des forêts, soit : « améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt¹ ». Pour ce faire, le MFFP souhaitait appuyer le développement de l'acériculture au Québec, notamment en participant à la sélection de superficies d'érablières à réserver pour soutenir le développement acéricole sur son territoire.

Ces superficies forment le potentiel acéricole à prioriser (PAP). Il s'agit plus précisément d'une banque d'érablières à partir de laquelle le MFFP priorise la délivrance de tout nouveau permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles.

Ces superficies sont considérées dans la planification forestière, et l'aménagement qui y sera effectué visera à préserver le potentiel acéricole et à atteindre, autant que possible, les cibles de volumes de bois en droits consentis.

Conformément à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, c. A-18.1), le MFFP a procédé à une consultation publique ciblée du 11 juin au 9 juillet 2021. La consultation a porté sur la version préliminaire du potentiel acéricole à prioriser (PAP) des unités d'aménagement (UA) 071-51, 072-51 et 073-51.

Ainsi, cette consultation s'inscrit dans une démarche gouvernementale visant à développer l'acériculture québécoise et à augmenter substantiellement le territoire qui y est consacré. La démarche débutée en 2000 repose sur la délivrance de contingents acéricoles par vagues successives. Celle prévue à l'automne 2021, soit l'annonce de nouveaux contingents, est la dernière.

Durant la consultation publique, la population a été invitée à soumettre ses questions, à exprimer ses préoccupations et à émettre ses commentaires à l'égard du PAP.

¹ Stratégie d'aménagement durable des forêts : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/>.

1.1 Communications

Cette consultation ciblée a été effectuée notamment via la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO). Cette instance régionale est désignée légalement pour assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes à propos de l'aménagement forestier et pour convenir des mesures d'harmonisation des usages. Les communautés autochtones et l'Union des producteurs agricoles de l'Outaouais ont également été consultées.

Le MFFP a également réalisé une consultation interministérielle auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Les personnes désirant obtenir des renseignements supplémentaires sur le PAP étaient invitées à poser leurs questions en contactant directement le responsable, par courriel.

1.2 Documents consultés

Le Ministère a produit des analyses cartographiques accessibles en format PDF et en fichiers de formes pour faciliter la consultation du PAP et la formulation des commentaires des participantes et participants. Ces outils permettent de localiser, d'une part, les superficies désignant les permis d'érablières existants et, d'autre part, les superficies désignant les permis potentiels.

2. Objectifs des consultations publiques

Les consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier visent à :

- favoriser, dans la population, une meilleure compréhension de la gestion de la forêt publique québécoise, et plus précisément de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés pour que le MFFP puisse y intégrer, dans la mesure du possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- concilier les intérêts des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources forestières et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au MFFP de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu de ses responsabilités.

2.1 Portée et limites des consultations publiques

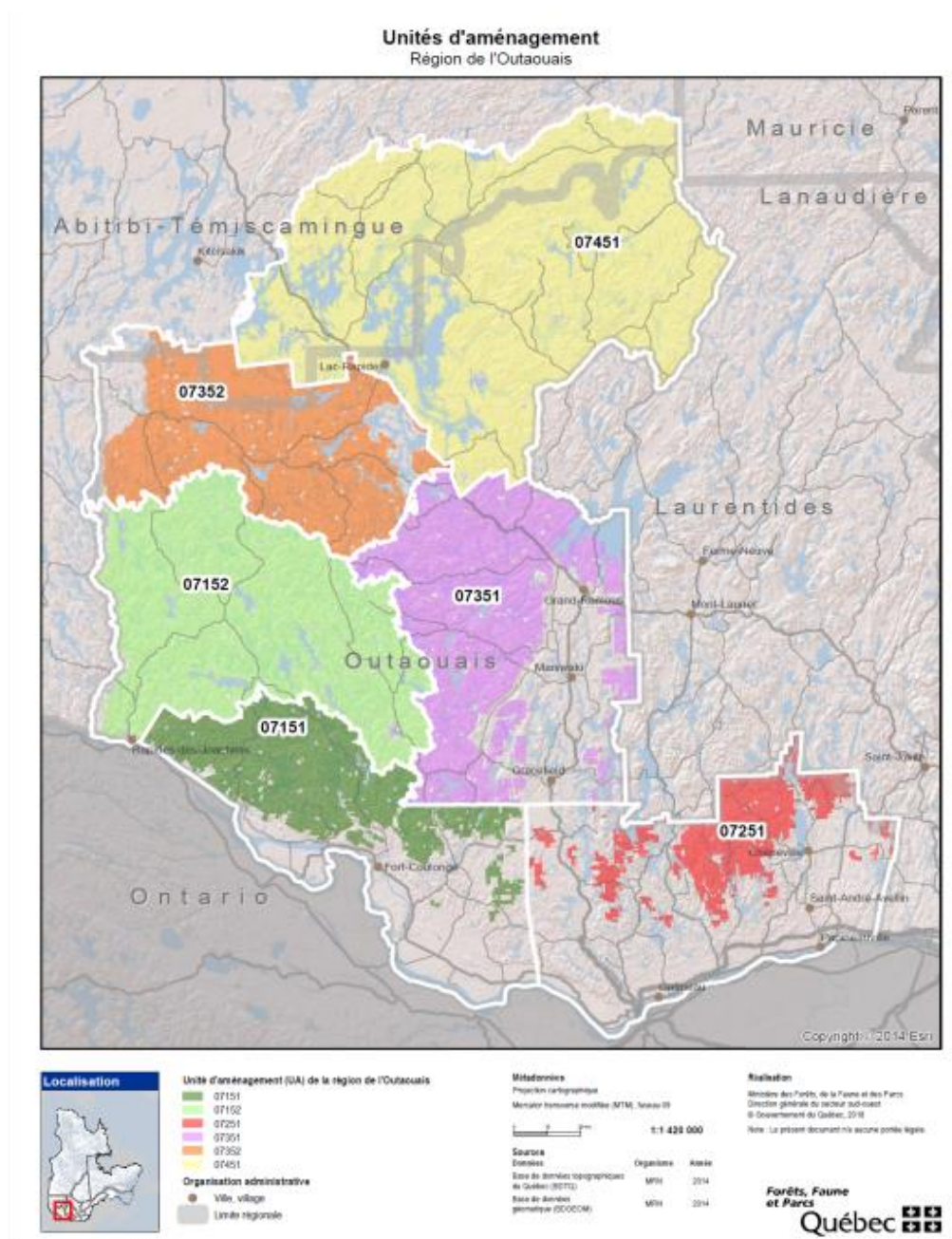
Les consultations publiques permettent de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État.

Elles n'ont pas pour but de remettre en question des affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement ni les droits forestiers consentis par le Ministère. Elles ne portent pas sur la vision, les orientations ou les objectifs d'aménagement durable des forêts établis dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts.

3. Unités d'aménagement de la consultation publique

La région de l'Outaouais (07) est constituée de six unités d'aménagement, soit les UA 071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51. Ces unités d'aménagement couvrent les régions administratives de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue – portion de la MRC de La Vallée-de-l'Or. La présente consultation concernait les travaux sylvicoles non commerciaux prévus dans toutes les UA de la région.

Figure 1 - Unités d'aménagement de la région de l'Outaouais



4. Commentaires reçus

4.1 Nombre d'organismes et de personnes ayant formulé des commentaires

Dans le cadre des consultations publiques sur le PAP, les commentaires ont été formulés au nom d'organismes seulement. Le **tableau 1** indique le type et le nombre de participants.

Tableau 1. Nombre d'organismes et de personnes ayant formulé des commentaires

<i>Consultation publique sur le Potentiel acéricole à prioriser (PAP)</i>		
Unités d'aménagement	Nombre d'organismes	Nombre de personnes (ayant participé à titre personnel)
071-51, 072-51, 073-51	2	0

4.2 Commentaires reçus et préoccupations soulevées

Le **tableau 2** résume, par sujets, les commentaires reçus et préoccupations soulevées lors de la consultation ainsi qu'un résumé des suivis réalisés par le MFFP. Cette façon de faire permet aux lectrices et lecteurs de repérer l'information plus rapidement, tout en leur donnant une vue d'ensemble des préoccupations soulevées par les participants. Certaines préoccupations exprimées ont été fragmentées et déplacées dans leur catégorie respective à des fins de compréhension et d'allègement du rapport.

Il est important de noter que les commentaires ont été systématiquement transmis au répondant régional pour traitement approprié.

Tableau 2. Principaux commentaires reçus et préoccupations soulevées - Analyses et réponses du MFFP

Catégorie	Bail ciblé par le commentaire ou la préoccupation	Commentaire ou préoccupation (résumé)	Réponse
Droits territoriaux et employabilité	46	Une exploitation acéricole est incompatible avec l'exercice des droits d'une pourvoirie avec droits exclusifs. La présence de la tubulure, la gestion de l'accès, l'emplacement, la dimension visée et l'arrimage des calendriers d'activité, notamment, sont des défis trop importants pour le détenteur du bail de pourvoirie. Les activités acéricoles intéressent les pourvoyeurs qui y voient un moyen de diversifier leurs activités et de bonifier l'expérience de leurs clients. Cela représenterait également un moyen de consolider des emplois. Les baux devraient contenir une clause qui donne accès à cette exploitation. Le participant demande le retrait de la zone située dans les blocs 46 (3,84 ha) qui touchent la pourvoirie avec droits exclusifs. Recommandation ou solution proposée (pour analyse par le MFFP) : retrait	Le MFFP a retiré le bail n° 46 pour cette première étape de la démarche de mise en valeur du potentiel acéricole à prioriser. Ce bail ne fera donc pas partie des projets de démarrage et d'agrandissement qui seront proposés à l'automne 2021. Des analyses futures seront réalisées dans le but de définir la pertinence de cette superficie pour le développement de l'acériculture en Outaouais.
Droits territoriaux et employabilité	65	Une exploitation acéricole est incompatible avec l'exercice des droits d'une pourvoirie avec droits exclusifs. La présence de la tubulure, la gestion de l'accès, l'emplacement, la dimension visée et l'arrimage des calendriers d'activité, notamment, sont des défis trop importants pour le détenteur du bail de pourvoirie. Les activités acéricoles intéressent les pourvoyeurs qui y voient un moyen de diversifier leurs activités et de bonifier l'expérience de leurs clients. Cela représenterait également un moyen de consolider des emplois. Les baux devraient contenir une clause qui donne accès à cette exploitation. Le participant demande le retrait de la zone située dans les blocs 65 (0,08 ha) qui touchent la pourvoirie avec droits exclusifs. Recommandation ou solution proposée (pour analyse par le MFFP) : retrait	Le MFFP a retiré le bail n° 65 pour cette première étape de la démarche de mise en valeur du potentiel acéricole à prioriser. Ce bail ne fera donc pas partie des projets de démarrage et d'agrandissement qui seront proposés à l'automne 2021. Des analyses futures seront réalisées dans le but de définir la pertinence de cette superficie pour le développement de l'acériculture en Outaouais.
Opérationnalisation, exploitabilité et rentabilité sur investissements	s. o.	Le MFFP propose des superficies issues de requêtes géomatiques. Il considère la proximité des infrastructures existantes (chemins, ligne de distribution électrique). Le participant fournit une analyse qui bonifie la proposition gouvernementale en y intégrant une vision opérationnelle d'une exploitation acéricole. Cette bonification prend la forme d'une carte qui inclut des critères supplémentaires, notamment : • La consolidation d'entreprises existantes; • Les secteurs d'intervention potentiels (SIP) 2018-2023; • Une distance maximale de 2 km du réseau électrique d'Hydro-Québec sur les terres du domaine de l'État; • Les contraintes forestières connues;	Le MFFP est d'avis qu'il existe, en Outaouais, d'importants critères autres que ceux choisis pour réaliser le PAP, tant sur le plan des projets acéricoles de démarrage que sur celui des projets d'agrandissement. Comme le MFFP est dans l'impossibilité de réaliser une seconde consultation publique qui mettrait en valeur votre proposition, pour le moment, il conservera les secteurs que vous avez repérés pour des démarches ultérieures. Le MFFP vous remercie pour votre compétence mise à contribution dans le travail réalisé. Il analysera la couche de données proposées et il vous recontactera pour discuter des suites à donner.

Catégorie	Bail ciblé par le commentaire ou la préoccupation	Commentaire ou préoccupation (résumé)	Réponse
	S. O.	- La distance entre les massifs d'érablières; - La superficie exploitable; - L'orientation des pentes; Cela a permis au participant de repérer des secteurs d'exploitation acéricole d'intérêt. Les secteurs proposés, tant en agrandissement qu'en démarrage, ont été regroupés en fichiers de formes et remis au MFFP.	
Zones d'incompatibilité, ainsi qu'ajouts ou retraits au PAP de l'Outaouais	S. O.	Le participant considère que l'offre du PAP peut être bonifiée. Même si certains peuplements ne répondent pas aux critères initiaux, il considère que ceux-ci pourraient tout de même être intéressants en raison de leur emplacement. Par ailleurs, le participant désapprouve également le fait que les SIP n'ont pas été mis à jour en fonction des chantiers déjà exploités. Il est aussi d'avis que les contraintes forestières ne démontrent pas clairement l'incompatibilité avec l'acériculture. Il réclame des précisions. Il considère qu'une mise à jour et une analyse plus fine sont nécessaires pour finaliser une proposition. Finalement, le participant rejette certains polygones proposés par le MFFP en se basant sur : - L'éparpillement sur le territoire; - Une superficie jugée insuffisante; - Une pente inadéquate; - Un accès par des terrains privés; - Un besoin d'implanter des chemins coûteux par rapport au nombre d'entailles potentielles.	Le MFFP partage votre avis quant au besoin de recueillir davantage d'information sur les restrictions s'appliquant à l'acériculture. Toutefois, la couche du PAP constitue une représentation du plus grand potentiel brut possible, l'objectif étant d'éviter de raffiner les données. Le MFFP considère qu'il est plutôt avantageux, pour le promoteur de projet, d'intégrer lui-même, dans sa réflexion, les éléments qu'il considère comme contraignants ou non.
Information des acéricultrices et acériculteurs détenteurs d'un permis d'érablière, avec et sans quotas	S. O.	Le participant désire connaître le moyen prévu pour informer les acériculteurs détenteurs d'un permis d'exploitation d'érablière de la démarche stratégique d'évaluation et d'identification du PAP en Outaouais. Il note que le nombre d'entreprises détentrices d'un contingent dans la région n'est pas connu. Le participant souligne qu'en l'absence d'une comptabilisation efficace il n'est pas possible de s'assurer que tous sont au courant de la démarche en cours. Le participant note cependant que l'obligation de protéger les renseignements personnels des acériculteurs détenteurs de permis limite la capacité du MFFP de transmettre les coordonnées des titulaires à des tiers sans leur consentement. Le participant propose que la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) s'engage à organiser des rencontres d'information auprès des acériculteurs. Une procédure pour que les acériculteurs puissent prendre connaissance de la cartographie des PAP est également suggérée. Le participant note l'importance que les PPAQ fassent partie du processus.	Les projets de démarrage que la région proposera, de même que les superficies potentielles d'agrandissement, seront mis en ligne sur le site Web du MFFP dès le mois de septembre 2021. Un appel de projets sera lancé au grand public et la médiatisation appropriée accompagnera l'appel de projets par voie de communiqué officiel. La Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) est mise sur pied dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier sur le territoire public. Elle est également souveraine. Nous vous encourageons à poursuivre vos démarches auprès d'elle pour assurer la représentativité des producteurs et productrices acéricoles de la région de l'Outaouais.

Catégorie	Bail ciblé par le commentaire ou la préoccupation	Commentaire ou préoccupation (résumé)	Réponse
Mise en valeur de la ressource	S. O.	Le participant souligne le potentiel inexploité du territoire public de l'Outaouais. Ce serait un atout de diversification économique. Le participant se montre optimiste sur le développement de la filière acéricole grâce aux interventions menées par les PPAQ. Le participant soutient que l'Outaouais doit favoriser la mise en valeur acéricole. Celle-ci doit être harmonisée avec le processus de délivrance des contingents.	Comme il a été mentionné précédemment, c'est dans ce contexte de mise en valeur de la ressource acéricole que le MFFP a entrepris ses démarches de priorisation du potentiel acéricole sur les terres publiques du domaine de l'État. Il les effectue en synergie avec les démarches des PPAQ concernant l'augmentation du nombre de contingents en juillet 2021, dans une perspective de mise en exploitation dès l'été 2022. Cette démarche est d'un grand intérêt pour notre ministère. Soyez assurés que nous poursuivrons les démarches amorcées dans les prochaines années pour favoriser davantage la mise en valeur de la ressource acéricole. D'autres appels de projets suivront.

5. Conclusion

La présente consultation publique avait comme objectif principal de permettre aux organisations ciblées de s'exprimer sur le potentiel acéricole à prioriser en Outaouais.

Le rapport sera rendu public sur le site Web du Ministère. La prise en compte des recommandations soulevées par les organisations participantes permettra à la Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais de proposer officiellement trois projets de démarrage et plusieurs autres projets d'agrandissement d'érablière dans les diverses unités d'aménagement consultées. Ces superficies seront considérées dans la planification forestière, et l'aménagement qu'on y effectuera visera à préserver le potentiel acéricole et à atteindre, autant que possible, les cibles de volumes de bois en droits consentis, dans le respect de la stratégie d'aménagement et du cadre légal.

La cartographie des potentiels acéricoles du Québec, le processus de sélection des projets ainsi que les critères d'admissibilité seront publiés sur le site Web du Ministère à compter du 1^{er} septembre 2021.

Les promoteurs de projet désireux de faire une offre auront jusqu'au 28 septembre 2021 pour soumettre leur projet, soit 17 jours avant l'échéance déterminée par les PPAQ pour une demande de contingent de production.

Le MFFP aura jusqu'au 15 octobre pour analyser l'admissibilité des projets reçus, puis pour procéder à des tirages au sort, le cas échéant, pour qu'une seule attestation puisse être délivrée pour un même site donné.

Compte tenu du rôle important des TGIRT dans le processus de planification forestière, le Ministère invite les personnes qui souhaitent communiquer avec leurs représentants à le faire. La liste des membres est présentée sur le site www.trgirtto.ca.

La Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais tient à remercier tous ses partenaires et toutes les personnes qui ont participé à ces consultations publiques.

Annexe 1 - Membres de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Nom	Groupe sectoriel	Organisme
Stephane Taillon	Matière ligneuse	Louisiana-Pacifique
Dominik Chartier	Matière ligneuse	Produits forestiers Résolu
Christian Picard	Matière ligneuse	Commonwealth Plywood
Charles St-Julien	Matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières
François Poirier	Faune	Territoire de pêche et de chasse Poirier
Abigaël Guénette	Faune	Regroupement des zecs de l'Outaouais
Pierre Rollin	Faune	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs de l'Outaouais
Étienne St-Onge	Autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier
Jacques David	Autres utilisateurs avec droits	Regroupement des locataires des terres publiques du Québec
Alain Lacoste	Autres utilisateurs avec droits	Citoyen
Jacques Chaîné	Autres utilisateurs avec droits	Fédération québécoise des clubs Quads
François Saumure	Autres utilisateurs avec droits	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Geneviève Le Blanc	Nature	Société pour la nature et les parcs Section Vallée de l'Outaouais
Gérard Desjardins	Nature	Club des ornithologues de l'Outaouais (COO)
Paula Armstrong	Nature	Pontiac Environmental Protection
Nathalie Magnan	Nature	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
Jason Durand	Territoire	MRC de Pontiac
Dominic Lauzon	Territoire	MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Siège vacant	Territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais
Jean-François Larrivée	Territoire	MRC de Papineau
Siège vacant	Territoire	MRC de la Vallée-de-l'Or
Siège vacant	Premières Nations	Anicinapek de Kitcisakik
Siège vacant	Premières Nations	Algonquins de Barriere Lake
Siège vacant	Premières Nations	Nation Anishnabe du Lac Simon
Siège vacant	Premières Nations	Communauté de Wolf Lake
Nom (remplaçants)	Groupe sectoriel	Organisme
François Racine	Matière ligneuse	Louisiana-Pacifique
Jean-Sébastien Perron	Matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières
Jonathan Leblond	Faune	Fédération des pourvoyeurs du Québec
Michel Boucher	Faune	Association provinciale des trappeurs indépendants, Conseil Outaouais
Yannick Dufour	Faune	Société des établissements de plein air du Québec
Lucien Léveillé	Faune	Regroupement des zecs de l'Outaouais
Pierre Beaudoin	Autres utilisateurs avec droits	Regroupement des locataires des terres publiques du Québec
Pierre Tremblay	Autres utilisateurs avec droits	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
John McDonnell	Nature	Société pour la nature et les parcs
Deborah Powell	Nature	Club des ornithologues de l'Outaouais
Michael H. Walker	Nature	Pontiac Environnemental Protection
Benoît Delage	Nature	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

